

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 10 mai 2021 à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Bonhomme Romain, Maire.

Etaient présents : M. Bonhomme Romain, M. Michaux Aurélien, Mme De Prémonville Catherine, Mme Sauvageot Maud, Mme Beaudoin Marie-Dominique, M. Lux Laurent, M. Gallois Fabrice, Mme Murias-Lambert Jennifer, Mme Hattat Lola, M. Verzeaux Benjamin, Mme Migeon et Mme Pierrot Claire.

Mme Gaveau est arrivée à partir du point N°3

Absents : M. Hattat et M. Antunes

Secrétaire de séance : Mme Beaudoin Marie-Dominique

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021

2 – CHOIX DU NOM DU PETIT PARC

Monsieur le maire expose que le petit parc dans le centre du village est en cours de rénovation et qu'il convient de lui attribuer un nom.

Mme de Prémonville, adjointe au maire, chargée d'étudier les différentes suggestions, propose les noms de :

- Parc du Tilleul
- Jardin de la bibliothèque
- Parc du Moulin

Le conseil municipal à 8 voix pour adopte le nom de Parc du tilleul parce qu'en 1989, pour le bicentenaire de la révolution française, un tilleul a été planté dans le petit parc par le maire Jean Portevin avec les enfants de l'école pour la commémoration de cet événement historique.

3 – FONDS DE CONCOURS VOIRIES

Considérant que la Communauté urbaine du Grand Reims va entreprendre les travaux de requalification du secteur des écoles (rue des Ecoles, rue des Cossons, rue du Moulin et ruelle du Moulin) à Beine-Nauroy dont le montant total est estimé à 302 500 € HT.

A cette occasion, la commune a souhaité la mise en œuvre de matériaux plus esthétiques, au titre de l'embellissement, à savoir :

- La mise en place de pavés GIRPAV pour les entrées charretières,
- La mise en place de pavés GIRPAV 3 rangs en descente d'eau.

L'estimation du surcoût lié à cette opération s'élève donc à 5 900 € HT dont la commune assurera le financement par versement d'un fonds de concours au profit de la Communauté urbaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à verser à la Communauté urbaine un fonds de concours pour embellissement correspondant au surcoût réel engagé par la Communauté urbaine du Grand Reims. Ce montant est estimé à la somme de 5 900 € HT et autorise le maire à signer la convention.

4 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL AVEC ORANGE

La Société Orange, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications a procédé pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipement techniques sur le terrain appartenant à la commune de Beine-Nauroy sis : Lieu-dit « Chanterenne », section ZS 48,

La commune a conclu avec la société Orange France, un bail en date du 15 décembre 2011 et un avenant n°1 en date du 11 décembre 2018,

Considérant qu'il convient de résilier par anticipation ce bail à compter du 14 décembre 2021 et d'en conclure un nouveau afin de permettre à Orange France de bénéficier d'emplacements d'une surface de 60 m² destinés à mettre en place les équipements techniques nécessaires à son activité d'exploitant de systèmes de communications électroniques.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de résilier par anticipation le bail à compter du 14 décembre 2021 et autorise le maire à signer le nouveau bail.

5 – SECURITE ROUTIERE : VALIDATION DU PROJET

M. le maire fait un point d'avancement du projet de sécurisation routière :

Un courrier de concertation en date du 12 avril 2021 a été adressé aux habitants pour avis et compléments au diagnostic réalisé. M. le Maire remercie l'ensemble des habitants qui se sont prononcés sur ce projet.

Il ressort des informations communiquées par les riverains, 2 problèmes majeurs :

- 1- Sentiment de vitesse excessive en certains points du village, particulièrement en entrée depuis les RD et la zone centrale du village
- 2- Des stationnements parasites qui gênent le fonctionnement normal des cheminements piétons et la visibilité depuis la voirie et les carrefours

Le 1^{er} mai, 2 réunions ont eu lieu avec les riverains concernés et les élus, route d'Epoye et Route de Nogent, 2 routes départementales.

Pour la Route de Nogent, il est constaté une augmentation du trafic dû au nouveau giratoire sur la route 944 et la zone de la Croix Blandin, une partie du trafic est redirigée vers Beine-Nauroy. Le caractère accidentogène du carrefour avec la rue de la Maladrerie s'en trouve renforcé et nécessite d'améliorer l'aménagement sur ce carrefour.

Pour la Route d'Epoye, un cheminement piéton sera réalisé, des aménagements complémentaires sur cette zone 30 seront rediscutés avec le Conseil Départemental pour trouver une solution de compromis entre réduction de vitesse et gêne sonores pour les riverains. Un rendez-vous est pris avec le Conseil Départemental dès le mois de juin. Cette réunion permettra d'alerter également sur l'état de dégradation très avancé de la couche de roulement de l'avenue des Monts de Champagne et sur l'anneau du giratoire. La vétusté de ces chaussées empêche la possibilité de réaliser dès à présent des aménagements de sécurisation.

La première série d'aménagements devrait commencer d'ici le mois de septembre (pour les marquages au sol et les équipements routiers de sécurisation). Les autres travaux sont dépendants des derniers arbitrages avec le CD51. Ils feront l'objet d'une seconde tranche de travaux.

Les nouveaux radars pédagogiques installés seront équipés de mémoires de stockage afin de disposer de données factuelles sur les vitesses mesurées et d'observer l'évolution des comportements dans le temps.. Ces données serviront d'outils d'aide à la décision pour la suite des aménagements.

DIVERS

Festivités à venir :

Le 21 juin : fête de la musique

Le 13 juillet : feu d'artifice, retraite aux flambeaux, barbecue, bal des pompiers avec buvette

Le 14 juillet : cérémonie officielle

Le 16 juillet : cinéma en plein air

Mme Murias fait part du non enlèvement des poubelles sur le parking communal entre l'entreprise M2L et Euro-Négoce. Une demande sera faite aux services de ramassage des ordures ménagères.

Le CD51 envisage des travaux routiers sur la route du Camp de Moronvilliers qui entraîneront sa fermeture pendant près de 2 mois. M. Verzeaux demande quelles modalités de circulation sont envisageables malgré ces travaux. Une demande d'informations sera faite auprès de la CIP de Pontfaverger pour connaître les mesures de circulation et d'accès envisagées pendant ces travaux.

M. le maire informe le conseil municipal de la mutation d'un agent administratif et de l'organisation d'un recrutement pour son remplacement.